

AR Prefecture

005-200052801-20200304-2020003AFFECTA-DE
 Reçu le 05/03/2020
 Publié le 05/03/2020

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°25 du : 4 mars 2020

Délibération n° : 2020.003

Page 1 sur 2

Objet : Affectation du résultat

Par suite d'une convocation en date du 25 février 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 4 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	<i>Absent</i>	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	<i>Absent</i>	Sébastien FINE	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	<i>Absent</i>
Thierry BOUCHIE	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	<i>Absent</i>
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Gérard GUIMBERT	Présent	Jean-Robert RICHARD	<i>Absent</i>

Vu

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2019.

CONSIDERANT

Le compte administratif mis en annexe ;

Que le compte administratif présente les résultats suivants : un déficit de fonctionnement de 40249,43 euros et un excédent d'investissement de 390 628,13 euros et un solde de reste à réaliser de 0 euros ;

Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

AR Prefecture

005-200052801-20200304-2020003AFFECTA-DE
Reçu le 05/03/2020
Publié le 05/03/2020

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°25 du : 4 mars 2020

Délibération n° : 2020.003

Page 2 sur 2

Objet : Affectation du résultat

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	0		
Nombre de suffrages exprimés		7			
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le résultat à reporter au budget 2020 soit :

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 390 628,13 euros.
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de -40 249,43 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY